

**Remise officielle du Rapport de Justine BENIN à François- Noel BUFFET,  
Ministre des Outre-mers  
Le lundi 25 novembre 2024**

Les violences faites aux femmes interrogent les principes de notre République, à savoir, la Liberté, la Fraternité et plus intimement l'Égalité ! Je veux rester fidèle à un Aimé Césaire qui disait que nous ne devons pas ruser avec nos principes, mais les porter au cœur de nos politiques publiques. L'Égalité entre les Femmes et les Hommes est un combat que nous entendons conduire sur tous les fronts et les violences faites aux femmes sont des phénomènes que nous ne pouvons accepter dans notre société insulaire

Les chiffres nous confrontent à une triste réalité locale. Au 19 septembre 2024, 100 féminicides ont eu lieu en France. En Outre-Mer, à cette date, 12 femmes ont péri sous les coups de leurs conjoints (1 en Nouvelle-Calédonie, 1 à Mayotte, 3 à la Réunion, 2 à la Martinique, 2 à la Guyane, 1 à Saint-Martin et 2 en Guadeloupe). Notre département figure dans le trio de tête de l'ensemble des départements où l'on trouve des victimes d'homicide pour 100 000 habitants enregistrés en 2023. Et les chiffres attestent d'une réalité que nous connaissons tous : On tue plus en Guadeloupe qu'en Ile-de-France (sur la base du ratio de 100 000 habitants).

Différents rapports sur les violences faites aux femmes en outre-mer ont déjà eu lieu :

- L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) - 2002-2003 mettait déjà en exergue l'augmentation des violences faites aux femmes en Polynésie à hauteur de 17%, en Nouvelle-Calédonie, à 19%, alors que dans l'Hexagone, elles n'étaient qu'à hauteur de 2,3%.
- Le rapport porté par Ernestine RONAI au CESE de mars 2017 intitulé « Combattre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer », sur lequel s'est appuyé le prochain rapport de la Cour des Comptes qui va être remis d'ici fin avril 2024 sur « Les politiques de prévention des violences faites aux femmes en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie Française ».
- Et le rapport du Sénateur Magras en 2020.

C'est vous dire que sur des éléments factuels, il a été observé par des chercheurs de l'INED qu'il y avait une augmentation des relations de plus en plus violentes entre les hommes et les femmes des territoires d'outre-mer.

Les enquêtes Violences et rapports de genre (Virage) DOM conduites à la Réunion, à la Guadeloupe et à la Martinique conduites par l'INED et par les universités de la Réunion, et des Antilles en 2018 et en 2019 mettent aussi en évidence cette forte augmentation des violences faites aux femmes à la Guadeloupe à hauteur de 18,9%, à la Martinique de 17,7%, à la Réunion de 15,2 %, contre 5.4% dans l'Hexagone.

Et pour se référer à des chiffres encore plus récents, je veux évoquer l'Atlas départemental de la délinquance enregistrée en 2023 produit en juillet 2024 par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure.

**Enjeux :** L'idée n'est pas de stigmatiser notre population. Mais force est de constater que les rapports hommes-femmes sont de plus en plus violents. C'est vous dire tout l'intérêt de cette

mission qui m'a été confiée et qui se trouve être un réel besoin pour l'ensemble des territoires d'outre-mer.

**En matière de méthode :** Ce rapport intervient après un travail effectué, depuis le mois de septembre 2023, aux termes de rencontres sur chacun des territoires, avec l'ensemble des acteurs institutionnels, des acteurs du monde associatif de proximité et des associations agréées Justice, la chaîne judiciaire, Le Parquet, les magistrats du siège, pour comprendre les différents fonctionnements. Mais aussi, des sociologues, des anthropologues et des psychologues. J'ai eu à me déplacer au cœur des 11 territoires.

Aux termes de la mission interministérielle qui m'a été confiée par décret du 17 juin 2023, sur la lutte contre les violences faites aux femmes en outre-mer, j'ai donc l'honneur de vous présenter les deux volumes de mon rapport :

- Le premier opérant une synthèse transversale qui me conduit à formuler **44 recommandations** bâties sur les 4 piliers que sont :

- ✓ La Prévention à tous les étages ;
- ✓ La Détection des signaux de violences, et l'Écoute des victimes dans le respect de leur intimité ;
- ✓ La Protection pour mieux Accompagner les victimes ;
- ✓ La Sanction des auteurs, avec une prise en charge pour déconstruire les racines des violences.

- Le second correspond à une approche par territoire, assortie de recommandations de proximité en cohérence avec les 44 premières pour lutter plus efficacement contre ces violences.

*« J'ai souhaité partir de la parole des structures de terrain pour refléter les facteurs de vulnérabilité et des violences propres à chaque territoire ? Et mon rapport vise à présenter des dispositifs adaptés aux besoins des populations soucieuses d'avoir des réponses concrètes à un certain nombre de questions qui se posent :*

- *Qui fait quoi pour mieux coordonner ?*
- *Comment construire en décroissant ?*
- *Comment vivre alors que j'ai porté plainte contre mon agresseur et comment ne pas le croiser ?*
- *Comment protéger les personnes qui dénoncent, surtout au sein de très petits territoires comme Wallis et Futuna, Saint Pierre et Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et à notre échelle, comme Les Saintes, ou encore Marie Galante ou la Désirade ? »*

Répondre à ces questions nous oblige à identifier les facteurs aggravants :

- L'insularité et l'exiguïté du territoire (Promiscuité) ;
- La configuration archipélagique qui renforce les difficultés de mobilité ;
- L'interconnaissance, tout le monde connaît tout le monde et cela peut générer des conflits de loyauté et de solidarité au sein des familles ;
- Le poids des traditions et des coutumes qui véhiculent des stéréotypes sexistes ;
- Le silence des victimes, malgré une tendance à la libération de la parole,
- Le poids de l'Éducation faisant des différences entre les jeunes hommes et les jeunes filles ;
- Un seuil de tolérance à la violence découlant d'une résistance face à l'adversité (on parle de Femmes Poto-mitan, de femmes chatouilleuses et d'autres termes pour incarner le rôle de la femme dans les familles);
- Le rôle du Culte ; (qui peuvent être des freins et des leviers) ;

- La dépendance économique ;
- Le problème de l'Indivision
- Et bien sur le fléau des addictions que sont l'alcool, le cannabis, le zamal, l'Ice, voire des drogues dures).

Prévenir les violences renvoie :

- à une nécessité de revoir l'Éducation
- à accentuer le rôle des associations
- Mais aussi à renforcer les connaissances à travers des écoles des parents sur différents points

La chaîne de prise en charge des victimes rend indispensable une démarche d'accompagnement décloisonnée par :

- La professionnalisation de l'ensemble des acteurs et la pérennisation des ISCG agissant au sein de Maisons de Protection des Femmes (MPF) ;
- L'amélioration de Guichet unique d'aide aux Victimes ;
- Et le renforcement du travail en réseau avec chaque partenaire.

Dans le cadre de cette chaîne de prise en charge, la mise à l'abri des victimes, et le cas échéant de leurs enfants mineurs doit être assurée par un hébergement d'urgence, dont il s'agit d'augmenter sur chaque territoire la ressource.

Concernant la prise en charge des auteurs, il convient de mettre en place des CPCA dans chacun des territoires. Par ailleurs, les centres de prises en charge des auteurs commencent à s'implanter géographiquement et dans les mentalités en outre-mer